Procès-verbal n°13 de la réunion du Conseil d'administration du 05 mars 2024

Présents : Mme M. Joliet (vice-présidente), C. Nicolas, MM. JP. Delchef *(président)*, S. F*araone,* A.Geurten, *J.Nivarlet (vice-président),* B.Scherpereel (*secrétaire général), P. Thomas (trésorier général).*

Excusés : Mme C.Porphyre, MM. *M. Marnette, JP Vanhaelen*

La réunion a lieu dans les locaux du centre ADEPS à Jambes et débute à 17h30.

Avant d'entamer ses travaux, le conseil d'administration adresse ses félicitations aux BELGIAN LIONS pour les 2 rencontres remportés lors de la première fenêtre des qualifications pour le CE 2025 et à la cellule d'organisation de l'AWBB, pilotée par le trésorier-général, pour sa parfaite organisation de l'événement.

0. Ordre du Jour

Les membres du CdA approuvent l'ordre du jour de la réunion.

1. Compétition 2023-2024

1.1.*Coupes AWBB*

1.1.1.Organisation des finales Coupes AWBB

S. Faraone, président du département Coupes, fait part des dernières modalités pratiques inhérentes à l'organisation. Tout est prêt pour vivre un beau week-end sportif !

1.1.2.Convention avec le Réseau des médias de proximité (RMDP)

Le président présente le projet de convention qui liera l'AWBB au RMDP, initié par S. Ben Assia, qui a pour objectif d'assurer la diffusion des finales des coupes 5c5 et 3x3 sur les télés locales et la création de capsules de promotion du basketball.

1.2. Organisation de la finale de la Coupe de Belgique dames

Le trésorier général présente l'état d'avancement de l'organisation de l'événement.

1.3. Final 4

M. Joliet, présidente du département championnat, annonce, un nouveau changement de date pour l'organisation du Final 4. Les membres du CdA regrettent ce manque de concertation qui met à mal l'organisation de l'événement.

Compte tenu de cette modification et du conflit de dates, la phase finale du championnat régional U19 doit être revue : il est envisagé que les équipes participant au final 4 national seront exemptées des ¼ finales et seront qualifiées immédiatement pour les ½ finales. Cette

option sera présentée, préalablement au groupe de travail « championnats jeunes régionaux» avant approbation.

2.Préparation de l'assemblée générale du 23 mars 2024

2.1. L'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale.

2.2. Propositions de modification du règlement d'ordre intérieur mises à l'ordre du jour de l'AG

Les membres du CdA prennent connaissance des résultats de la dernière réunion de la commission législative et de l'avis du conseil général judiciaire portant sur les propositions de modification de la partie juridique du ROI.

2.3.Bilan 2023

Le trésorier-général présente le bilan définitif 2023 et la proposition d'affectation du résultat. Les membres du CdA confirment leur accord.

2.4.Calendrier 2024-2025

M. Joliet présente les résultats de la réunion de travail au terme de laquelle il ressort que

- Les dates des compétitions 3X3 ont été fixées
- Les dates des finales 5c5 sont fixées de manière permanente à savoir le 2ième week-end qui suit les vacances de carnaval sauf lorsque Pâques tombe fin mars.

Il est toutefois relevé que l'élaboration du calendrier des compétitions s'avère de plus en plus délicat et qu'une évaluation globale des compétitions devra être envisagée au terme de la saison.

3.Nouvelles de l'ADEPS

3.1. Dossier reconnaissance 2025-2032

Il est confirmé que le dossier relatif au renouvellement de la reconnaissance devra être rentré pour le 30 juin 2024.

3.2. Plan stratégique général

Lors d'une réunion portant sur la formation des cadres, l'ADEPS a annoncé l'éventualité de l'obligation de présenter un plan stratégique général. Dans l'attente d'informations plus formelles et plus précises, un travail préparatoire sera réalisé par le président, le trésorier-général et le directeur technique.

3.3. Subsides 2024

Le Trésorier-général confirme que les premières avances du subside de fonctionnement et du plan programme sont attendues pour mars.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du CdA du 20 février 2024

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du CdA du 20 février 2024 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1049 du 1er mars 2024.

4. Suivi des décisions de la réunion du CdA du 20 février 2024

La réponse au courriel de B. Riga sera rédigée par le président après un dernier contact avec le département arbitrage.

5.Rapport du secrétaire - général

5.1. Courriers rédigés par le secrétaire-général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général qui portent sur :

- L'évocation du dossier d'appel AP004.2324
- La dérogation accordée à BB.
- La dérogation accordée à V.D.S
- La dérogation accordée à BW
- Le refus de dérogation à R.E.
- Le refus du recours en grâce C.M

6.Rapport du trésorier - général

6.1. Situation financière au 29 février 2024

Les membres du CdA prennent connaissance de la situation financière de l'AWBB arrêtée au 29 février 2024.

6.2.Appel d'offres pour audit externe de notre système de fonctionnement comptable

Le trésorier-général expose aux membres du conseil d'administration la nécessité d'effectuer un audit externe approfondi sur le fonctionnement fédéral, ainsi que l'évaluation de la possibilité d'obtenir un agrément (en particulier, en matière de dons) auprès du SPF Finances.

En conséquence, le conseil d'administration décide d'approuver, à l'unanimité, le lancement de l'appel d'offres pour l'audit externe. Le trésorier-général est chargé de rédiger l'appel d'offres.

7.Compétences administratives

7.1. Demande de cession d'activités du R.E. PDL (0151) au Spirou Basket (0284)

Après examen du dossier et avant de prendre position, le CDA décide d'adresser un courrier aux 2 clubs sollicitant un complément d'information portant sur

- Les modalités administratives de la convention
- Les finalités du projet
- Les modalités sportives du projet.

7.2. Demande de dérogation sollicitée par le BC Hannut (2309)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande dérogation visant à permettre à un joueur ayant été aligné en P1 mais sans jouer de pouvoir être repris sur la liste de P3. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu du fait qu'après une première modification de la liste PC53, il n'est pas permis d'être repris sur la liste PC 53 d'une division inférieure.

7.3. Demande de désaffiliation administrative *sollicitée par le RBC Haneffe (1034)*

Les membres du CdA sont saisis d'une demande dérogation visant à permettre à un non-joueur de bénéficier d'une désaffiliation administrative après le 31 décembre 2023. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu du fait que la date du butoir du 31 décembre 2023 a fait l'objet d'une large publicité et qu'elle a été fixée pour garantir l'équité sportive dans les compétitions.

7.4. Demande d'entériner le score d'un match arrêté pour blessures sollicitée par le JS Enghien (2647) et Tremplin Mouscron (1846)

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'entérinement du score d'un match arrêté pour cause de blessures en U16 filles. Les membres du CdA décident de répondre favorablement à la

demande compte tenu de l'accord des 2 clubs et de l'absence d'opposition du comité provincial du Hainaut.

7.5. Statut fédéral d'un joueur apatride

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de clarification du statut d'un joueur apatride. Compte tenu que le club Royal IV (1423) souhaite l'aligner en compétition nationale, la question sera posée à Basketball Belgium.

8.Compétences judiciaires

8.1.Décision AP08-2324 du conseil d'appel du 13 février 2024

Après une lecture attentive de la décision, sans prendre position sur le fond de celle-ci, les membres du CdA relèvent un certain nombre d'éléments de procédure qui appellent une réaction.

Ils chargent le président d'adresser un courrier aux membres du conseil d'appel et au procureur régional à ce sujet.

8.2. Décision du Conseil provincial judiciaire du Luxembourg Lux 003-2324

Les membres du CdA prennent connaissance de la décision et de la réaction du club Sarrasins Chantemelle (2566).Les membres du conseil d'administration confirment qu'ils n'évoqueront pas le dossier susmentionné.

9. Rapports sur l'action des instances fédérales

8.1. AWBB 2.0

Les membres du CdA prennent connaissance de la réponse de 4 groupements parlementaires sur 5 au courrier adressé par le président.

Ils actent l'absence de consensus sur la poursuite des travaux inhérents à la composition de l'assemblée générale.

8.2. Réunion des clubs de Liège du 26 février 2024

M. Joliet fait rapport de la réunion à laquelle elle a représenté le CdA. Les points de l'ordre du jour étaient les suivants :

- La problématique du manque d'arbitres
- La violence autour et sur les terrains
- Les propositions de modifications statutaires.

9.Départements

9.1. Département Championnat

9.1.1. Cahier de charges pour l'organisation du final 4

Sur proposition de M. Joliet, présidente du département, les membres du CdA approuvent le cahier des charges après y avoir apporté quelques modifications mineures.

9.1.2. Cahier de charges pour l'organisation des play-off régionaux

Sur proposition de M. Joliet, présidente du département, les membres du CdA approuvent le cahier de charges après y avoir apporté quelques modifications mineures.

9.3. Commission informatique

P. Thomas, président de la commission, sollicite la possibilité d'engager un collaborateur en soutien pour le développement informatique sous contrat article 17 dont les missions principales seront :

- Développer une partie des outils informatiques : Plateforme Elite AWBB, Plateforme Arbitrage AWBB, Plateforme Judiciaire AWBB ;
- Assurer une partie du support informatique fédéral (gestion des tickets, demande des membres du personnel) ;
- Assurer la gestion technique de Moodle ;
- Assurer le suivi des mises à jour et effectuer les tests sur les nouveaux outils ou systèmes mis en place.

Après en avoir présenté les modalités, il sort de séance.

Compte tenu de la charge de travail engendrée par les projets informatiques, du souhait d'améliorer sans tarder la gestion informatique de l'AWBB et de répondre aux demandes des clubs, les membres du CdA marquent leur accord sur l'engagement d'un collaborateur (travailleur associatif- article 17).

Ils décident d'engager Olivier Thomas, déjà actif à titre bénévole, pour une durée de 12 mois.

P. Thomas rentre en séance.

10.Basketball Belgium

10.1. Championnat d'Europe de basket en chaise

Les membres du CdA prennent connaissance de l'invitation adressée à la Belgique pour participer au prochain championnat d'Europe, division B, de basket en chaise.

Avant de prendre position, le président a sollicité la collaboration de Basketball Vlaanderen.

10.2. Projet TDW2

M.Joliet, membre du département compétition Basketball Belgium, fait rapport de l'évolution du dossier. Le président ajoute qu'un questionnaire a été adressé aux clubs de TDW1 afin de connaître leurs propositions sur le développement du basket féminin.

10.3. Dossier Homologation

Après une réunion rassemblant les personnes appelées à procéder à un état des lieux des terrains utilisés par les clubs évoluant en division nationale, les opérations d'homologation vont débuter.

La réunion se termine à 21h15.

Jean-Pierre Delchef	Bernard Scherpereel
Président	Secrétaire-général